



Dénomination Sociale : LOCAGEST 18 **Siège Social :** 92/94, Rue d'Auron 18000 BOURGES
N ° SIREN: 527 738 256 RCS BOURGES **Capital Social :** 30 000 € **Téléphone :** 02.48.69.24.74
Mail : contact@locagest18.net
Carte Professionnelle : Gestion Immobilière Délivrée par la CCI du CHER CPI 1801 2022 000 000 012
Assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée : sous le n° FR16505329714
Garantie Financière : SOCAF Ville PARIS

Dénomination Sociale : LA GESTION LCOATIVE **Siège Social :** 92-94, Rue d'Auron 18000 BOURGES
N ° SIREN: 505 309 714 RCS BOURGES **Capital Social :** 1000 € **Téléphone :** 02.48.69.24.74
Mail : contact@locagest18.net
Carte Professionnelle : Gestion Immobilière Délivrée par la CCI du CHER CPI 1801 2022 000 000 012
Assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée : sous le n° FR16505329714
Garantie Financière : CEGC Ville LA DEFENSE

PRIX MAXIMUMS PRATIQUES DES PRESTATIONS ASSURÉES

Affichage réalisé en application de l'Arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. Les honoraires indiqués sur les supports physiques sont à la charge du locataire.

PRIX MAXIMUMS DES PRESTATIONS DE LOCATION

Baux d'Habitation vide ou meublée résidence principale : Loi 89-462 du 06/07/1989 Base=m² de Surface Habitable

Honoraires Locataire : Visites-Constitution Dossier- Rédaction Bail : 8 € TTC maximum
État des Lieux d'Entrée : 3 € TTC maximum

Honoraires Bailleur Visites-Constitution Dossier- Rédaction Bail : 8 € TTC maximum
État des Lieux d'Entrée : 3 € TTC maximum
Entremise-Négociation : 150 € TTC

Baux d'habitation non soumis à la Loi 89-462 DU 06/07/1989

Honoraires Locataire :
 10% TTC du montant du loyer annuel soit un mois de loyer + TVA

Honoraires Bailleur : 10% TTC du montant du loyer annuel soit un mois de loyer + TVA
Entremise-Négociation : 150 € TTC

Baux de locaux commerciaux – Professionnels - Associatifs

Honoraires Locataire : 15% TTC du Loyer annuel

Honoraires Bailleur : 15% TTC. du Loyer annuel
Entremise-Négociation : 150 € TTC

Baux de Garage : loyer est trimestriel payable d'avance – Assurance obligatoire

Honoraires Locataire : 1 loyer trimestriel TTC

Honoraires Locataire : 1 loyer trimestriel TTC

Autres prestations de location

Avenant à Bail pour les Baux d'Habitation : 150 € TTC Pour chacune des Parties

Établissement de l'état des Risques et Pollutions : 50 € TTC à la charge du Bailleur - **Suivi des Diagnostics et Commande le cas échéant:** 50 € TTC à la charge du Bailleur



Dénomination Sociale : [[Societe.Libelle]] Siège Social : 92/94, Rue d'Auron 18000 BOURGES N ° SIREN: [[Societe.Siren]] RCS [[Societe.VilleRcs]] Capital Social : [[Societe.CapitalSocial]] € Téléphone : 02.48.69.24.74 Mail : contact@locagest18.net Carte Professionnelle : Gestion Immobilière Délivrée par la [[Societe.CarteProInfoDelivreePrefecture]] [[Societe.NumCarteProGestion]] Assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée : sous le n° [[Societe.NumeroTvaIntraCommunautaire]] Garantie Financière : [[Societe.OrganismeGarantie]] Ville [[Societe.VilleCaisse]]	Dénomination Sociale : [[Societe.Libelle]] Siège Social : 92/94, Rue d'Auron 18000 BOURGES N ° SIREN: [[Societe.Siren]] RCS [[Societe.VilleRcs]] Capital Social : [[Societe.CapitalSocial]] € Téléphone : 02.48.69.24.74 Mail : contact@locagest18.net Carte Professionnelle : Gestion Immobilière Délivrée par la [[Societe.CarteProInfoDelivreePrefecture]] [[Societe.NumCarteProGestion]] Assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée : sous le n° [[Societe.NumeroTvaIntraCommunautaire]] Garantie Financière : [[Societe.OrganismeGarantie]] Ville [[Societe.VilleCaisse]]
--	--

PRIX MAXIMUMS PRATIQUES DES PRESTATIONS ASSURÉES

Affichage réalisé en application de l'Arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. Les honoraires indiqués sur les supports physiques sont à la charge du locataire.

PRIX MAXIMUMS DES PRESTATIONS DE GESTION -

PRESTATIONS COURANTES

7% + TVA au taux de 20% Soit 8.40% TTC

Base de calcul : Sur toutes les sommes encaissées à l'exception du Dépôt de Garantie

PRESTATIONS PARTICULIERES

Représentation Assemblées Générales Copropriété ou aux Expertises	75 € HT soit 90 € TTC l'heure
Frais de Résiliation de Mandat (dont transfert de dossier vente ou reprise de gestion)	125 € HT par logement soit 150 € TTC par logement
Aide à la Déclaration Foncière	15 € HT par logement 18 € TTC par logement
Assurance loyers impayés et dégradations (dans la limite de 10.000 €)	3,50 % sur les loyers et charges
Honoraires sur Travaux (Hors Réception de Travaux)	4 % HT soit 4,8 % TTC du montant des travaux
Recouvrement de Créances – Transmission Commissaire de Justice ou Avocat	125 € HT soit 150 € TTC
Gestion des Sinistres (Limité à la Demande de DDE aux parties et demande de devis)	250 € TTC
Prestation Home Staging	60 € TTC
Avis de Valeur Locative	100 € TTC